



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN

**AVIS PUBLIC**  
**RÈGLEMENT 2019-01**  
**RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSOMMATION DE CANNABIS DANS LES**  
**ENDROITS PUBLICS**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité de Milan, que le conseil de ladite municipalité a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, le règlement no : 2019-01, RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSOMMATION DE CANNABIS DANS LES ENDROITS PUBLICS.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance dudit règlement durant les heures normales d'ouverture du bureau municipal ou de le consulter sur le site internet de la municipalité de Milan au [www.munmilan.qc.ca](http://www.munmilan.qc.ca).

DONNÉE À MILAN CE 16 JANVIER 2019.

  
Sylvia Roy

Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière, demeurant à Milan, déclare que j'ai publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil. En foi de quoi, je donne ce certificat le 16 janvier 2019.

  
Sylvia Roy

Directrice générale, secrétaire-trésorière